

COMMUNE DE BLODELSHEIM

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM – SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

A 20 H 00, à la Mairie, sous la présidence de M. François BERINGER, Maire

Présents : Liliane HOMBERT, Michel DECKERT-DIESEL, Jean-Bruno FOHRER, François ANTONY, Jean-Jacques FOURMANN, Corinne INVERNIZZI, Tonino FANTETTI, Edith RIEFFLE, Fabrice WINTZER, Alexandre CARITEY, Sylvia WERNER, Stéphanie ESNAULT, Emilie BERINGER, Gérard BESIN, Sandrine HENNER, Laurent HUGELIN

Absents excusés : Céline BENSEL, Nicole MONTANI

Procurations : Céline BENSEL à Liliane HOMBERT
Nicole MONTANI à Sandrine HENNER

Secrétaire de séance : Arnaud JACOB

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2023
2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS
3. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE SAINTE-COLOMBE
4. PERSONNEL COMMUNAL - ATSEM
5. RÉNOVATION DU SOL DU 1^{er} ÉTAGE DE L'ÉCOLE LES TILLEULS
6. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH
7. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TECHNIQUE
8. DIVERS

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 25 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 27 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Mise à disposition de la Salle des Fêtes – ASB (S'Ganza Fascht) – 27/08/2023
- Concession cimetière Saint Blaise – tombes B 81, B 13, B 80, B 89, B 10, B 77, B 28, B 9, B 35, B 1, B 36, B 26, C 55, B 38

3. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE SAINTE-COLOMBE

Monsieur le Maire présente et commente le projet de règlement intérieur du cimetière Sainte-Colombe, élaboré en commission « festivités – aide sociale ».

Vu la commission cimetière du 03/07/2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DÉCIDE** d'ajouter la mention suivante à l'article 5 : concessions « **Il est autorisé la pose d'une urne sur pierre tombale. L'urne devra être scellée** ».
- **APPROUVE** le règlement intérieur du cimetière Sainte-Colombe, dont un exemplaire est joint en annexe au présent procès-verbal

4. PERSONNEL COMMUNAL - ATSEM

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 26 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'ATSEM dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : ATSEM
- Durée du contrat : 9 mois
- Durée hebdomadaire : 30 heures
- Rémunération : Echelle de rémunération C1

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de créer un poste d'ATSEM dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement

5. RÉNOVATION DU SOL DU 1^{er} ÉTAGE DE L'ÉCOLE LES TILLEULS

Monsieur Jean-Bruno FOHRER adjoint, rend compte au Conseil municipal des débats de la commission technique du 14 septembre 2023 sur le devenir du parquet de la salle du 1er étage de l'école des Tilleuls.

Un devis a été demandé pour couvrir le sol en dalle PVC pour un montant de 7550,60 € TTC.

Vu la commission technique du 14 septembre 2023

Le Conseil municipal, après débat, décide de reporter ce point à une séance ultérieure.

6. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH

Monsieur le Maire présente aux membres de Conseil municipal le rapport d'activité 2022 des services de la communauté de communes Alsace Rhin-Brisach.

Le Conseil municipal prend acte sans formuler de remarque particulière.

7. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Monsieur Jean-Bruno FOHRER adjoint, rend compte au Conseil municipal de la réunion de la commission technique qui s'est tenue le 14 septembre 2023. Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Rénovation du sol du 1^{er} étage de l'école les Tilleuls
- Rénovation énergétique
- Divers

Le compte-rendu de la commission technique est annexé au présent procès-verbal.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des points suivants :

- **Etudes sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes** → La commune fait partie des 15 communes sélectionnées pour l'étude menée par le PETR. Une restitution est prévue le 19 octobre 2023. Une invitation sera envoyée aux membres du Conseil municipal
- **Réunion du 18 septembre 2023 à la préfecture du Haut-Rhin sur les énergies renouvelables** → L'ensemble des communes de France doivent remettre un plan sur les énergies renouvelables pour pouvoir prétendre à des subventions futures.

Le conseil municipal prend acte.

8. DIVERS

a) Urbanisme

M. le Maire informe les conseillers des demandes de permis de construire et déclarations préalables déposées depuis la dernière réunion :

- Permis de construire n° 23 B 0014
- Déclarations préalables n° 23 B 0032 à 0036

b) Calendrier

- Mardi 24/10 : Conseil municipal
- Dimanche 3/12 : Fêtes des aînés
- Mardi 12/12 : Conseil municipal

c) Divers

Monsieur le Maire informe des points suivants :

Espace sans tabac → les panneaux sont installés

PSPG → Une réponse est attendue de la préfecture le 2 octobre 2023

Gendarmerie → les effectifs sont au complet depuis le 1^{er} septembre 2023

Périscolaire → La question est posée du devenir de projet. Entre la hausse des prix de la construction et la baisse de fréquentation du périscolaire, le point sera débattu lors d'une prochaine séance du Conseil municipal

JNCP → La journée nationale du commerce de proximité aura lieu le 14 octobre 2023. Il y a 20 inscrits sur la commune.

Michel DIESEL-DECKERT informe du point suivant :

Fête du sport → Faute d'un nombre suffisant de participants, la fête du sport a été annulée.

Barbecue des jeunes → Les retours sont positifs.

Liliane HOMBERT informe du point suivant :

Marché de Noël → le marché de Noël aura lieu le samedi 16 décembre . Les inscriptions pour les stands sont en cours, un tiers sont occupés.

Conseil municipal pour les enfants → déclarations de candidatures en cours. Au 19 septembre, 19 candidats se sont exprimés. Le délai pour se porter candidats court jusqu'au 21 septembre.

Les élections auront lieu le 10 octobre 2023. L'élection du petit Maire aura lieu après les vacances de la Toussaint.

La séance est levée à 21h30.

Blodelsheim, le 27 septembre 2023

Le Maire

François BERINGER

